

Offre de 20 stages en expérimentation pour 2019

(produits phytosanitaires, semences)

2 adresses pour envoyer sa candidature :

1/ Syngenta France SAS, 6 rue des Ecrins, 21110 Genlis → M. Samuel Derangère

Tél. 03.80.59.10.76 / 06.77.46.17.49. E-mail : samuel.derangere@syngenta.com

Secteurs de stage : Amiens/Cagny (80) – Reims (51) – Dijon/Beaune (21) – Tiercé/Angers (49) – Tours (37) – Rennes (35) – Luigny-Chartres (28) – Toulouse (31)

2/ Syngenta France SAS, 1738 route d'Ondes, 82170 Grisolles → Mme Laurence Vollhardt

Tél. 05.63.27.12.80 – E-mail : laurence.vollhardt@syngenta.com

Secteurs de stage : Grisolles (82) – Charente (16) – Nancy (54) – Kindwiller (67) – Reims (51) – Caen (14) – Lorient (56) – Tiercé/Angers (49) – Carpentras (84)

LE STAGE :

Durée : 12 à 14 semaines ou plus selon la formation/convention.

Contenu : Le stagiaire participe à l'ensemble des travaux relatifs à l'expérimentation des produits phytosanitaires et des semences (piquetage, semis, traitement, notation, récolte) encadré par les expérimentateurs au sein d'une structure agréée Bonne Pratique d'Expérimentation. Cultures selon les localisations : blé, orge, colza, cultures légumières, vigne, arboriculture...

Indemnités : Une indemnité de stage sera versée mensuellement. Une partie des frais de logement sera prise en charge si un déménagement est requis. Les frais de déjeuner seront remboursés sur note de frais.

LE THEME :

Le sujet du rapport est défini d'un commun accord avec le maître de stage et est soumis au professeur chargé du suivi de l'élève pour approbation. Nous conseillons de définir / confirmer le sujet du stage après un temps de découverte de l'activité afin de s'assurer que toutes les conditions de succès sont réunies. Thèmes : herbicides, fongicides, insecticides...

Le rapport devra être présenté au maître de stage et/ou responsable national pour approbation avant sa soumission (données confidentielles).

En 2020, candidature possible pour des contrats CDD (6 à 8 mois) après obtention du diplôme.